

ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

ROUBAIX, LE 8 JUIN 1881

Table with 2 columns: 7 JUIN, 8 JUIN. Rows include BOURSE DE PARIS, Services gouvernementaux, 1/2 0/0, 3/0 amortissable, etc.

Table with 2 columns: 7 JUIN, 8 JUIN. Rows include Dépêche communiquée par M. Noutès, Cânnis et C^e, 3/0 amortissable, 3/0 amortissable nouv., etc.

DEPÊCHES COMMERCIALES. Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Buteau-Gry-montres.

BULLETIN DU JOUR

On a voté hier à la Chambre les huit premiers articles de la loi sur les pensions militaires. Le gouvernement a vainement essayé de substituer son projet à celui de la commission.

Enfin, c'est pour demain, et vendredi au plus tard, nous en aurons fini avec l'éternelle question du scrutin de liste et du Sénat.

de nouvelles variations sur le thème qui lui sert depuis huit jours: Votez la loi Bardoux, si vous ne voulez pas que les prochaines élections se fassent sur ce programme.

Il existe, paraît-il, c'est la République française qui l'affirme, un grand courant en faveur du rétablissement du scrutin de liste.

En somme, il est évident, et le Sénat ne s'y trompera pas, que le prétendu « courant » invoqué par la République française n'existe que dans l'imagination de ce journal.

Un conflit vient d'éclater en Suède entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, à propos de la loi récemment votée par la Chambre suédo-norvégienne, et portant réorganisation de l'armée dans le sens allemand.

Les troubles d'Irlande continuent: on vient encore d'arrêter quatre membres influents de la Ligue agraire.

Tout le monde aurait admis facilement l'obligation si l'on n'avait pas vu ces menées qui s'affirment de toute part et qui prouvent, hélas!

N'avons-nous pas assisté hier à ce scandale du cimetière Montparnasse, où la volonté d'un illustre mort a été méconnue, où des paroles de provocation contre les adeptes d'une religion, contre les spiritistes, ont été prononcées?

Est-ce que vous auriez la prétention d'être du bois dont on fait les ancêtres de la terrible Mathilde.

terrialistes enragés. Ces différentes manifestations sont faites pour alarmer les honnêtes gens, les bons citoyens, les libéraux sincères, qui espéraient que la Révolution de 1789 avait définitivement fondé en France la liberté religieuse et philosophique.

Il appartient aux hommes politiques jaloux de sauvegarder, en France, les principes de tolérance qui faisaient notre honneur de grouper leurs efforts, de protéger des conquêtes aussi précieuses.

Si l'on n'arrive pas à ce résultat par l'association, par la propagande de tous les jours, l'Etat deviendra le grand et seul éducateur, il n'y aura plus que la morale maçonnique qui sera enseignée aux enfants.

De tous les maux auxquels une société peut être condamnée, il n'est pas de plus terrible que l'intolérance. C'est la guerre civile à l'état latent, toujours prête à éclater, à armer les citoyens les uns contre les autres.

C'est pourtant le cas de nos gouvernants dit la Patrie. Tous sont francs-maçons, et aucun n'a la liberté de se soustraire à des obligations d'obéissance imposées aux membres de cette société secrète.

Quant aux écoles libres, leur population totale, qui en 1880 a été de 934,494, alors qu'elle était de 883,285 en 1879, se répartit ainsi: 678,117 pour les écoles congréganistes, au lieu de 623,530; et 256,367 pour les écoles laïques, au lieu de 262,755.

Chaque jour il nous arrive les plus étranges renseignements sur les magistrats nommés par M. le garde des sceaux.

Il faut à tout prix chasser l'intolérance du sol français.

Les magistrats de M. Cazot.

vous me direz peut-être quel est l'imprudent qui a fait lire l'histoire de Sicyone à M. de Nathus. Il en a joliment profité.

comptes, de telle sorte qu'il peut être encore sous le coup de réclamation de ses anciens clients. Le fait ne serait pas impossible, puisque dans sa carrière il avait eu des débâcles de ce genre, d'ailleurs assez graves pour que ses confrères aient dû intervenir et l'engager, à prévenir dans une restitution, les conséquences de la plainte portée.

Nous n'en voulons pas à la considération personnelle à M. Droz, que nous ne connaissons pas. Nous ne discutons pas la valeur des plaintes. Ce n'est pas à M. Droz que nous avons affaire, c'est à M. Cazot, et nous lui demandons si ce sont là les hommes qu'il faut nommer dans la ville même où les faits se sont produits.

Le principe d'obligation et la statistique

Le débat sur l'enseignement primaire obligatoire, et l'argument tiré du progrès de cet enseignement qu'invoquent sans cesse les partisans de l'obligation, donnent un intérêt particulier à la statistique des écoles primaires que le gouvernement vient de publier pour les années 1878-1880.

Encore un joli coup d'opportunisme. La ville de Troyes a tenu absolument à s'offrir pour maire un ouvrier charbon, M. Maillot.

LES PRINCIPES DE L'OPPORTUNISME

Le conseil municipal lui a alors voté une allocation annuelle de six mille francs; et M. Constans, ministre de l'intérieur, a ratifié ce vote.

A Paris il a été plus timide. Cela ne l'empêche pas d'avoir deux poids et deux mesures. C'est ainsi que l'opportunisme a ses politiques pour tous les goûts.

M. RYAN ET LA LIBRE-PENSÉE

Avant-hier, à l'enterrement de M. Littré, quand M. Renan, s'associant à la cérémonie religieuse, a

élèves a augmenté notablement, tandis qu'il a baissé dans les autres.

Après la statistique que nous venons de résumer, qu'on cesse donc de représenter le principe de l'obligation comme un auxiliaire du progrès de l'instruction primaire. Son vrai caractère, c'est d'être un instrument de guerre contre les idées chrétiennes, c'est de violenter la liberté de conscience et la liberté des pères de famille, non pas au profit de l'instruction, mais au profit de l'irréligion.

LA DEMISSION DU GÉNÉRAL FARRE

M. le général Farre aurait annoncé qu'il ne conserverait pas son portefeuille dans le cas où le service de trois ans serait voté par la Chambre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures. Après la discussion et l'adoption de divers projets d'intérêt local l'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi de M. Bourget et plusieurs de ses collègues, 2^e de M. Jules Godin et Paillevet, tendant à modifier la loi du 20 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime.

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président annonce que M. Talandier demande à interpellier M. le ministre des affaires étrangères sur les réclamations de M. Prieu contre le gouvernement brésilien.

LES PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et les propositions de loi allouant des suppléments de pensions aux anciens militaires et marins et à leurs veuves, retraités sous les régimes antérieurs à ceux des lois de 1871 et 1879.

LES PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux suppléments des pensions militaires.

LES PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux suppléments des pensions militaires.

jeté de l'eau bénite sur le cercueil, il y eut, paraît-il, des manifestations, des exclamations indignées dans le groupe des francs-maçons et des libres-penseurs.

M. Renan a dû ressentir un réel dégoût pour ces fanatiques mal élevés. Est-il sûr cependant qu'il ne soit pas pour quelque chose dans leurs passions grossières? Ce n'est pas une thèse académique et un jeu de bel esprit que de s'attaquer au christianisme, mais de le traiter en posture; il est des gens, et c'est le plus grand nombre, qui, après avoir lu la Vie de Jésus, en tirent les conclusions pratiques avec une logique brutale; ce sont eux qui ont haï l'autre jour M. Renan.

Complot contre le Czar

On lit dans le Standard: Vienne, 5 juin.

On annonce de Saint-Petersbourg, la découverte d'un complot contre le vie du czar et l'arrestation de vingt-trois conspirateurs. Ils ont été surpris pendant qu'ils tenaient conseil dans une chambre garnie de la perspective Sabatanski. Un charpentier, qui logeait dans la chambre voisine, entendit les conversations des nihilistes et en informa la police.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 7 juin

Présidence de M. GAMBETTA.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures. Après la discussion et l'adoption de divers projets d'intérêt local l'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi de M. Bourget et plusieurs de ses collègues, 2^e de M. Jules Godin et Paillevet, tendant à modifier la loi du 20 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime.

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président annonce que M. Talandier demande à interpellier M. le ministre des affaires étrangères sur les réclamations de M. Prieu contre le gouvernement brésilien.

LES PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et les propositions de loi allouant des suppléments de pensions aux anciens militaires et marins et à leurs veuves, retraités sous les régimes antérieurs à ceux des lois de 1871 et 1879.

FEUILLETON DU 9 JUIN

HISTOIRE

Dix-huit Prétendus

PAR CAMILLE DEBANS

— Je continue, poursuivait le châtelain, Antoinette, j'ai tout lieu de le croire, n'ajoute aucun part.

— Non! l'archéologue en action, maintenant, dit en éclatant de rire madame

la fille du tyran de Sicyone et l'aide de Périclès.

— Est-ce que vous auriez la prétention d'être du bois dont on fait les ancêtres de la terrible Mathilde.

— M. de Fontaine, le colonel, M. de Blossac, mes trois oncles et vous-même, ma sœur, continua M. de Nathus de l'air d'un homme qui n'a pas entendu, avec d'excellentes relations dans le monde; je les prierais, et vous avec eux, de vouloir bien choisir, parmi les jeunes gens de votre connaissance, ceux que vous croirez dignes d'être dans ma famille et de les inviter à venir passer à Nathus un mois entier qui commencera le 15 juillet prochain.

— Moi! s'écria aussitôt la trop exubérante madame Saint-Aubin.

— Parlez, ma sœur.

— Eh bien, mon frère, je trouve votre idée un peu trop... sicyonienne. Que madame Agariste se soit ainsi mariée, peu

la fumée de ce beau feu; vous donneriez votre consentement, et tout sera dit.

— Ce que vient de dire Mathilde me paraît fort raisonnable, soupira M. de Fontaine, et j'en suis charmé.

— Votre « j'en suis charmé », mon cousin, à l'air d'une belle et bonne méchanceté; mais j'y suis faite, répondit madame Saint-Aubin, qui demandait au colonel quel était son sentiment.

— Je suis tout disposé à me ranger de votre bord, ma chère amie, répondit M. de Kerend.

— Ne vous pressez pas trop, interrompit M. de Blossac, ne vous pressez pas trop, colonel, d'apporter le renfort de votre artillerie à notre cousin; il faut entendre les raisons des deux parties avant de

vous me direz peut-être quel est l'imprudent qui a fait lire l'histoire de Sicyone à M. de Nathus. Il en a joliment profité.

— A l'ordinaire, M. de Montaigne tenait tête à madame Saint-Aubin. Ce n'est pas qu'il essayât de bavarder autant qu'elle, non; il la criblait d'épigrammes. Cela ne déplaissait d'ailleurs pas à la dame, qui avait le caractère très-bien fait. Mais, ce jour-là le juge de paix ne répondit qu'avec une politesse froide à l'invité de madame Saint-Aubin.

— Hélas! mon ami, la vie est faite de contrastes. Je suis fort triste, c'est vrai, mais mon pauvre monsieur de Montaigne, racontez-nous vos chagrins, nous en prendrons chacun un gros morceau, si bien qu'il ne vous en restera presque plus, ce dont nous nous apercevons lorsque vous me lancez quelque chose de belle ma-

Il n'a qu'un défaut, il n'entend rien à l'archéologie.

— Dites, il n'entendait...

— Comment?

— Oui, ce matin, tout à l'heure j'ai vu mourir dans mes bras ce sympathique garçon, que j'avais fini par aimer de tout mon cœur.

— Mais n'était-il pas accompagné par un soldat?

— Un frère d'armes qui n'a pas voulu le quitter une minute depuis un an et qui l'a soigné avec la tendresse la plus éclairée et la plus délicate; ce n'est du reste pas un soldat ordinaire, c'est un engagé volontaire qui a dignement rempli sa tâche à l'heure de nos désastres et qui, malgré son intelligence et son courage a refusé les grades et les honneurs, déclarant qu'il ne se battait que pour son pays. Mais laissons ce sujet, et pardonnez-moi, Nathus, de vous avoir fait attendre. Je suis maintenant tout à vous.

— Où en êtes-vous? de quoi s'agit-il?

— Mon frère, s'écria madame Saint-

en se tournant vers madame Saint-Aubin, pardon si je prends la parole.

— Allons donc! s'écria Mathilde, vous voilà redevenu vous-même.

— Mais je n'ai pas bien compris ce que vous m'avez fait la faveur de m'expliquer.

— En termes clairs, précis, concis, cette fois, madame Saint-Aubin mit le juge de paix au courant de ce qu'avait dit avant son arrivée.

— Et maintenant, reprit-elle en terminant, qu'en pensez-vous? Moi, je trouve cette idée plus insensée que comique.

— C'est fort bien dit, répliqua M. de Montaigne, mais il serait peut-être bon d'entendre les raisons de M. de Nathus, car il doit en avoir.

— Il en a une, dit Mathilde, l'archéologie.

— Très bien. Mais alors que Nathus déduise son archéologie.

— Sachez donc, mon cher Montaigne, dit le père d'Antoinette, qu'avant votre arrivée ma sœur a prononcé un petit